



[Visualiser l'article](#)

Les pêcheurs-plaisanciers revendiquent des prises en mer écoresponsables

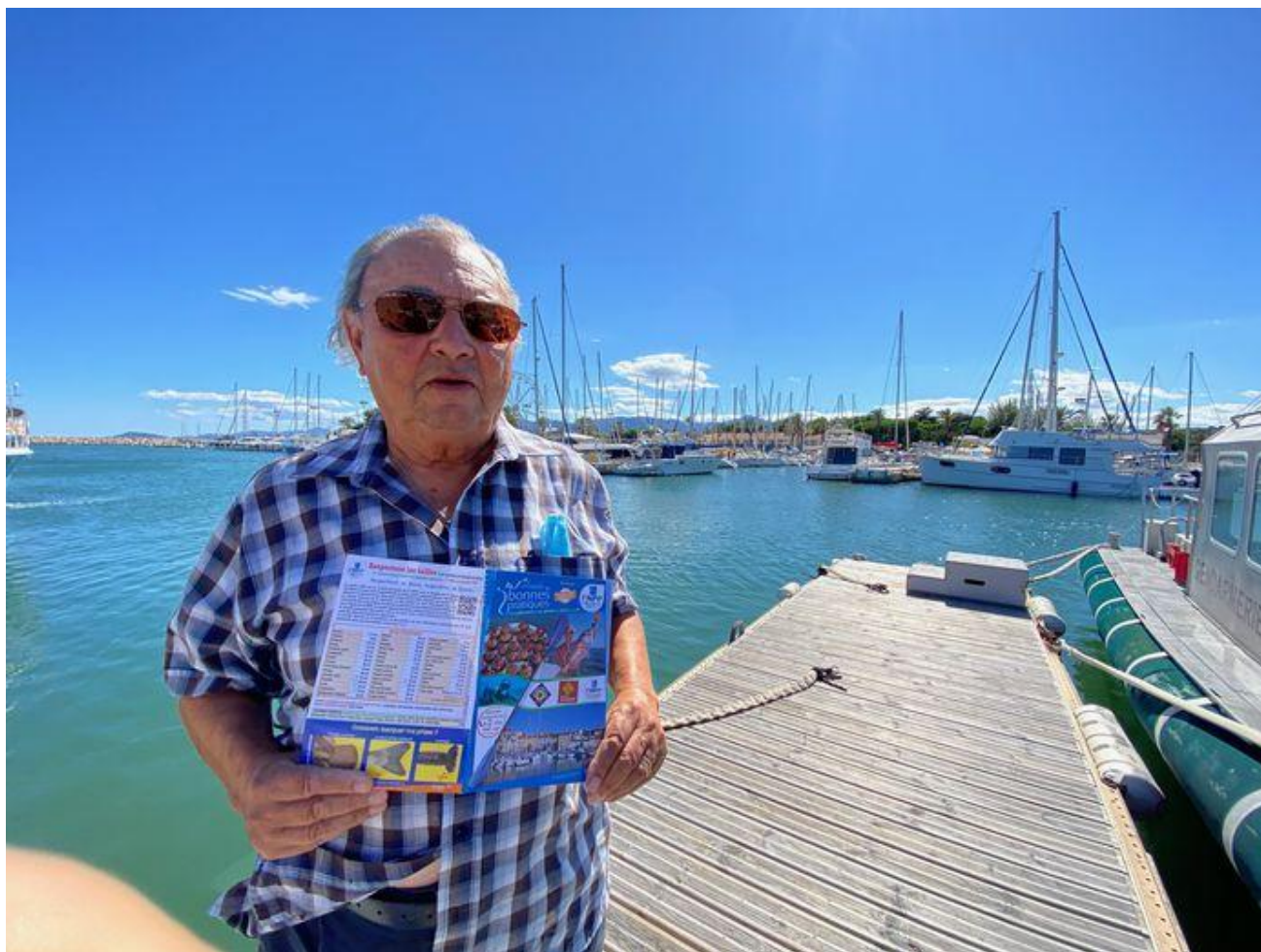


Surpêche, pollution, braconnage, la mer, espace de liberté, fragile et convoitée, est en péril. Depuis un demi-siècle, la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP), déployée sur l'ensemble des côtes françaises, forte de 40 000 adhérents dont plus de 3000 en Occitanie, se mobilise pour préserver et défendre les droits de navigation et d'accès à la mer. L'objectif : promouvoir une navigation et une pêche récréative durables respectueuses de la ressource et de l'environnement. Il en va de l'avenir des pêcheurs de loisirs pour Jean-Claude Hodeau, délégué FNPP, président délégué du comité Occitanie et du Pescador club de Saint-Cyprien.

Le temps de l'abondance et de tous les excès est révolu. Dans un engagement responsable les pratiquants affiliés la Fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP) appliquent des périodes de repos biologique pour les espèces menacées. C'est notamment le cas, en collaboration avec la réserve de Cerbère Banyuls, pour le Denti, le Pagre ou le Sar tambour.



[Visualiser l'article](#)



Jean-claude Hodeau, délégué FNPP, président du comité occitanie et du pescador club de Saint-Cyprien souligne les actions menées en collaboration avec les scientifiques et dénonce les quotas du thon rouge.

Pour Jean-Claude Hodeau : *"Cette mesure permet de lutter contre le braconnage, c'est une priorité. Nous faisons la chasse aux mauvais pêcheurs ! Réserver le produit de sa pêche à sa consommation personnelle est une règle impérative pour nos adhérents, la vente étant strictement interdite"* .

"Le quota du thon rouge est scandaleux "

Et de poursuivre : *"En Occitanie, la pêche au thon rouge réglementée s'inscrit dans une composante incontournable de l'économie locale et régionale. Sur l'ensemble du territoire français le quota thon rouge réservé aux pêcheurs récréatifs est égal à 1% de celui accordé à la France. Les 99% restants étant accordés à la pêche professionnelle. Ce qui représente la possibilité de pêcher un seul thon pour 10 bateaux ayant fait une demande d'autorisation"* .



[Visualiser l'article](#)



Les pêcheurs de loisirs militent pour une déclaration gratuite et obligatoire pour les poissons les plus couramment pêchés.

Nettement insuffisant pour le délégué, d'autant que " *cette répartition est contraire aux directives de l'Europe, qui demandent de prendre en compte les retombées de la pêche de plaisance et d'attribuer 10% du quota total de la pêche du thon rouge à la pêche de loisir* ".

Une réévaluation urgente s'impose donc pour le porte-parole des pêcheurs de loisirs : " *La non prise en compte par l'administration de cette demande va provoquer, à plus ou moins long terme, l'effondrement de cette filière et entraîner la disparition d'un grand nombre de bateaux portant ainsi un coup fatal à l'économie locale et régionale* ".

"Les pêcheurs sont les alliés des scientifiques"

Signataire en 2010 de la charte d'engagement pour une pêche de loisir en mer écoresponsable élaborée dans le cadre du Grenelle de l'environnement, la Fédération Nationale de la Plaisance et des pêches en Mer, milite pour une déclaration gratuite et obligatoire pour les poissons les plus couramment pêchés et les interdire à la vente.

Elle demande également la libre circulation des poissons entre mer et étangs et pour le report à six milles de la bande du littoral côtier.



[Visualiser l'article](#)



Pour les pêcheurs de loisirs le quota du thon rouge attribué est contraire au directives européennes. Parce qu'en plus de la pêche, souligne J-C Hodeau : *"Nos adhérents apportent assistance aux scientifiques, et participent à différentes actions de pêches, de marquage, pose de balises, prélèvements ADN. On collabore aussi aux études en partenariat avec des associations de sauvegarde des espèces menacées dont les raies et requins de Méditerranée"* .

Actions qui s'accompagnent par une vaste campagne d'information sur le littoral, avec la distribution de près 30 000 exemplaires gratuits d' un guide des bonnes pratiques, sensibilisant les plaisanciers, assidus ou occasionnels, a des pratiques propres, durables, respectueuses de la biodiversité et de l'environnement en général.

Jean-Claude Hodeau le confirme : *" Des responsabilités acceptées et partagées par des acteurs passionnés, attentifs du milieu marin. Les plaisanciers, avec le temps et l'expérience sont devenus des observateurs écoresponsables, véritables sentinelles de la fragilité de la bande côtière, ils participent à la protection du monde marin. Mais à trop tirer sur la corde, elle s'effiloche..."* .